

LA CERTIFICATION DES PROGRAMMES D'ÉTHIQUE ANIMALE ET DE SOINS AUX ANIMAUX

DATE DE RÉVISION : Février 2021

La foire aux questions suivante fournit des renseignements au sujet de la [*Politique du CCPA : la certification des programmes d'éthique animale et de soins aux animaux*](#).

1. En quoi cette version de la politique diffère-t-elle de la précédente (janvier 2016)?..... 1
2. Qu'est-ce que le processus d'évaluation et de certification? 1
3. Quelles mesures les établissements prennent-ils pour obtenir la certification?..... 1
4. Pourquoi la politique exige-t-elle désormais de déclarer au CCPA tout incident majeur lié au bien-être dans les 10 jours qui suivent l'événement? 1
5. Qu'entend-on par incident majeur lié au bien-être animal?.....2
6. La politique exige d'inclure dans le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation de l'établissement* les renseignements concernant tous les incidents déclarés au comité de protection des animaux depuis la dernière visite d'évaluation effectuée par le CCPA. À quoi devrait ressembler cette déclaration?..... 2

1. En quoi cette version de la politique diffère-t-elle de la précédente (janvier 2016)?

Des changements et des ajouts importants ont été apportés à la politique. Il s'agit des points suivants :

- Le Certificat préliminaire de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} du CCPA remplace le premier certificat probatoire; il est valide pour 18 mois (alors que le certificat probatoire était valide pour seulement 12 mois).
- Les incidents majeurs liés au bien-être animal doivent maintenant être déclarés au CCPA; les conséquences de ne pas communiquer les détails d'un tel événement sont décrites dans la politique.
- Les exigences relatives à la déclaration imposée par les organismes subventionnaires aux établissements ont été modifiées.
- La définition de l'expression « être en règle », énoncée dans cette politique, a été modifiée pour inclure en plus le *Formulaire de déclaration et de consentement* dûment signé.

2. Qu'est-ce que le processus d'évaluation et de certification?

Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) évalue et certifie les programmes d'éthique animale et de soins aux animaux tous les trois ans. Les évaluations sont effectuées soit dans le cadre d'une **visite régulière** (menée par un comité de pairs) ou d'une **visite intérimaire** (menée par un directeur adjoint d'évaluation, accompagné ou non d'un pair); ces deux types de visites sont généralement menés en alternance.

La certification nécessite l'examen des rapports de suivi et mises à jour soumises au CCPA. Si l'équipe d'évaluation et le CCPA déterminent que les renseignements fournis par l'établissement sont satisfaisants, un certificat de Bonnes pratiques animales – BPA^{MD} sera émis.

Vous trouverez [des modèles d'ordre du jour et de documents préparatoires exigés pour l'évaluation](#) sur le site Web du CCPA.

3. Quelles mesures les établissements prennent-ils pour obtenir la certification?

Les établissements intéressés à obtenir la certification du CCPA sont priés de [communiquer avec le CCPA](#) et de suivre les instructions mentionnées dans le document [Aider les établissements canadiens à adhérer au programme du CCPA](#) (CCPA, 2019).

4. Pourquoi la politique exige-t-elle désormais de déclarer au CCPA tout incident majeur lié au bien-être dans les 10 jours qui suivent l'événement?

Le CCPA exige maintenant cette déclaration pour les motifs suivants :

- permettre de bien encadrer la science faisant appel à des animaux dans les établissements certifiés, comme prévu dans le mandat du CCPA;
- appuyer les comités de protection des animaux et informer le personnel des établissements par l'échange d'information pertinente;
- guider l'élaboration des normes du CCPA.

5. Qu'entend-on par incident majeur lié au bien-être animal?

Un incident majeur lié au bien-être animal est un événement qui entraîne la mort imprévisible d'animaux ou qui présente un danger immédiat à la santé ou au bien-être des animaux dans le cadre d'une activité de recherche, d'enseignement ou d'essai. Voici quelques exemples d'événements qui correspondent à cette définition :

- une défaillance grave d'un système essentiel au maintien d'un milieu de vie adéquat;
- le non-respect des pratiques et des procédures, volontaire ou non;
- un taux de morbidité ou de mortalité considérable et inattendu, sans lien aux énoncés précédents;
- l'interruption d'une activité faisant appel à des animaux, exigée par le comité de protection des animaux ou l'établissement pour cause de non-conformité grave ou continue aux exigences et aux normes du CCPA.

Si vous ne savez pas si l'événement doit être déclaré, [communiquez avec le CCPA](#).

À cet effet, le CCPA a créé le [Formulaire d'auto-déclaration d'incident majeur lié au bien-être animal](#). Ce dernier doit être dûment rempli et signé par le président du comité de protection des animaux, puis soumis au CCPA. Une copie doit également être envoyée au cadre responsable du programme d'éthique animale et de soins aux animaux de l'établissement.

6. La politique exige d'inclure dans le *Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation de l'établissement* les renseignements concernant tous les incidents déclarés au comité de protection des animaux depuis la dernière visite d'évaluation effectuée par le CCPA. À quoi devrait ressembler cette déclaration?

Le CCPA s'attend à recevoir une liste de tous les incidents signalés au comité de protection des animaux depuis la dernière évaluation effectuée par le CCPA. Cette liste doit mentionner pour chaque incident déclaré dans le formulaire de révision du programme la date de l'incident, les espèces touchées et une brève description de l'événement y compris la cause. L'information doit être présentée dans l'annexe 2M de la section 2 du [Formulaire de révision du programme de soin et d'utilisation d'animaux d'expérimentation de l'établissement](#).

Les équipes d'évaluation peuvent demander des informations supplémentaires sur un incident particulier dans le cadre d'une visite. Les questions viseront généralement à connaître les tendances d'incidents et les dispositions prises pour gérer les types d'incidents signalés.